

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31951**

Intitulé

Contrôleur des espaces maritimes

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|--|--|
| Ministère des armées | Directeur |

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

311r Contrôle et régulation du trafic, 344t Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Au sein de la marine nationale, le contrôleur des espaces maritimes est affecté à terre et exerce ses fonctions au sein de sémaphores ou de centres opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS).

Il est chargé de la surveillance et du contrôle le trafic maritime aux abords des côtes françaises : il veille au respect des règles du droit maritime et anticipe les comportements dangereux. Il participe à la lutte contre la pollution maritime, le narcotraffic et l'immigration clandestine. Il coordonne le secours en mer dans les eaux territoriales françaises ainsi que les moyens d'assistance en cas d'évènements de mer.

L'exercice du métier, au sein de sémaphores souvent implantés sur les îles métropolitaines, implique des périodes d'éloignement du domicile et d'isolement de plusieurs jours à plusieurs semaines. L'activité s'exerce de jour comme de nuit, les week-ends et les jours fériés.

Le (la) titulaire de la certification est capable de :

Contrôler la situation des approches maritimes et du trafic

Analyser la situation de la zone de surveillance

Collecter et diffuser des informations sur les événements maritimes

Collecter et exploiter l'information dans un système de réseaux de transmission et de communication diversifié

Informers et renseigner les autorités, organismes et usagers concernés par les événements dans la zone de surveillance

Prendre en charge les situations de détresse

Assister les centres régionaux opérationnels dans le cadre des opérations maritimes de lutte contre les trafics illicites.

Répondre aux sollicitations du centre régional opérationnel

Diriger l'exécution des travaux d'entretien

Préserver l'intégrité du champ de vue du sémaphore

Assurer la gestion comptable et financière du sémaphore

Respecter la réglementation de santé alimentaire

Garantir le niveau opérationnel du personnel du sémaphore

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Dans les armées, le contrôleur des espaces maritimes exerce son activité, en qualité de personnel militaire, dans l'un des sémaphores ou dans l'un des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage implantés sur le littoral français (Manche-Mer du Nord, Atlantique ou Méditerranée).

Dans le secteur civil, l'emploi s'exerce dans les domaines de la surveillance et de la sécurité des installations portuaires.

Officiers de port adjoint,

Maître de port

Formateur dans le domaine maritime

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1706 : Sécurité publique

A1204 : Protection du patrimoine naturel

K1704 : Management de la sécurité publique

Réglementation d'activités :

L'obtention du statut militaire, sous réserve des conditions de recrutement en vigueur, est exigée par le ministère des armées pour exercer cet emploi.

Le contrôleur des espaces maritimes, en sa qualité d'officier marinier de la marine nationale, est assermenté par le tribunal de grande instance pour relever les infractions aux dispositions de la loi n° 87-954 du 27 novembre 1987 relative à la visibilité des amers, des feux et des phares et au champ de vue des centres de surveillance de la navigation maritime.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes sont les suivantes :

Surveillance de l'espace maritime, terrestre et aérien

Collecte et exploitation de l'information

Participation au sauvetage en mer et à la lutte contre les trafics illicites

Pilotage de l'activité du sémaphore

Bloc de compétence :

| INTITULÉ | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|--|---|
| Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31951 - Collecte et exploitation de l'information | <p>Descriptif : Collecter et diffuser des informations sur les événements maritimes Collecter et exploiter l'information dans un système de réseaux de transmission et de communication diversifié Informer et renseigner les autorités, organismes et usagers concernés par les événements dans la zone de surveillance</p> <p>Modalités d'évaluation : Les compétences sont évaluées au travers de récits d'expérience, d'entretiens avec des professionnels et/ou de mises en situation professionnelles réelles ou reconstituées.</p> |
| Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31951 - Participation au sauvetage en mer et à la lutte contre les trafics illicites | <p>Descriptif : Prendre en charge les situations de détresse Assister les centres régionaux opérationnels dans le cadre des opérations maritimes de lutte contre les trafics illicites. Répondre aux sollicitations du centre régional opérationnel dans le cadre des opérations maritimes de lutte contre les trafics illicites</p> <p>Modalités d'évaluation : Les compétences sont évaluées au travers de récits d'expérience, d'entretiens avec des professionnels et/ou de mises en situation professionnelles réelles ou reconstituées.</p> |
| Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 31951 - Pilotage de l'activité du sémaphore | <p>Descriptif : Piloter le fonctionnement opérationnel et courant du sémaphore Encadrer le personnel</p> <p>Modalités d'évaluation : Les compétences sont évaluées au travers de récits d'expérience, d'entretiens avec des professionnels et/ou de mises en situation professionnelles réelles ou reconstituées.</p> |
| Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 31951 - Surveillance de l'espace maritime, terrestre et aérien | <p>Descriptif : Contrôler la situation des approches maritimes et du trafic Analyser la situation de la zone de surveillance</p> <p>Modalités d'évaluation : Les compétences sont évaluées au travers de récits d'expérience, d'entretiens avec des professionnels et/ou de mises en situation professionnelles réelles ou reconstituées.</p> |

Validité des composantes acquises : illimitée

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | OUI | NON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|-----|-----|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | | X | |
| En contrat d'apprentissage | | X | |
| Après un parcours de formation continue | X | | Un président, le commandant de l'école ou son représentant Assisté de 5 membres : le directeur de l'enseignement ou son représentant ; le chef du département ; le responsable de la formation ; l'instructeur principal du cours ; le responsable « matières » concerné |
| En contrat de professionnalisation | | X | |
| Par candidature individuelle | | X | |

| | | |
|---|---|---|
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2012 | X | Un président : le commandant de l'école ou son représentant Assisté de 4 membres : un représentant « employeur » ; un titulaire de la certification ; le responsable de la formation ; un instructeur |
|---|---|---|

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 10 août 2012 publié au Journal Officiel du 22 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Contrôleur des espaces maritimes" avec effet au 02 novembre 2007 jusqu'au 22 août 2017

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 17 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 22 août 2017, jusqu'au 21 décembre 2023.

Pour plus d'informations

Statistiques :

L'Ecole navale attribue en moyenne 15 à 20 certifications de contrôleur des espaces maritimes, à raison d'une session par an.

Autres sources d'information :

<http://www.ecole-navale.fr>

Lieu(x) de certification :

Ministère des armées : Bretagne - Finistère (29) [BREST]

Ministère des armées

14 rue Saint Dominique

75007 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Ecole navale (EN) - CC 600 - 29240 BREST Cedex 9

Historique de la certification :

Certification précédente : Contrôleur des espaces maritimes